

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la VILLE d'AVALLON

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville – salle des Maréchaux, sous la présidence de **Madame Jamilah HABSAOUI, Maire.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Absent(es) représenté(es) :

Monsieur Camille BOERIO donne pouvoir à Madame Jamilah HABSAOUI
Madame Sandrine CHAUVEAU donne pouvoir à Monsieur Vincent CLÉMENT
Madame Nathalie ROMANOWSKI donne pouvoir à Madame Léa COIGNOT
Madame Nicole JEDYNSKI donne pouvoir à Madame Christine BURÉ
Monsieur Éric JODELET donne pouvoir à Monsieur Gérard GUYARD

Retard annoncé : Monsieur Alain COMMARET

Absents non excusés : Mesdames Myriam GILLET-ACCART et Fanny BOUVIER

Secrétaire de séance : Madame Léa COIGNOT

N° 84 - 22/09/2022

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties, conformément à l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Locales, et en application de la délibération du 11 mars 2021, le Maire informe l'assemblée des décisions ci-après :

↳ **droit de préemption urbain** - décision de ne pas préempter sur les transactions immobilières suivantes :

propriété : 45 route de Méluzien

propriété : 1 allée Rouault

propriété : 6 rue des Milleries

propriété : 72 rue de Lyon

propriété : 43 route de Cousin le Pont

propriété : 18 rue Claude Debussy

propriété : 2 ruelle Tour du Magasin

propriété : 28 rue du Champ du Cœur

propriété : parcelles cadastrée section AL n° 0066 et n° 0067

propriété : 5 rue des Merciers

propriété : 32 rue du Général Leclerc

propriété : 1 chemin de la Maladière

propriété : 1 rue de la Vachère

propriété : 5 rue de Cochem

propriété : 14 route de Chassigny

propriété : 22 allée Corot

↳ **décisions :**

- ❖ **n° 2022.18 du 23 juin 2022** – accordant la gratuité d'occupation du domaine public pour 4 places de stationnement devant et à droite de l'entrée de « La Maison des Brocanteurs » situés 66 rue de Lyon, pour l'organisation de la manifestation « Grande Braderie Professionnelle » du samedi 25 juin 2022
- ❖ **n° 2022.19 du 23 juin 2022** – accordant la gratuité pour le prêt de deux vélos à assistance électrique (et casques) par le camping municipal le lundi 27 juin 2022 de 9 h 00 à 17 h 00 pour l'organisation d'une action dans le cadre du volet « mobilité » du dispositif « Petites Villes de Demain »
- ❖ **n° 2022.20 du 23 juin 2022** – fixant à 108 € le forfait d'entretien des locaux demandé dans le cadre de l'organisation du « festival de l'imagination Kinnernet-Europe » au Musée de l'Avallonnais Jean Després
- ❖ **n° 2022.21 du 29 juin 2022** – portant sur la fixation des tarifs des sorties et animations proposées par l'Espace Senior durant les mois de juillet et août 2022.

❖ **n° 2022.22 du 29 juin 2022** – fixation à :

- ✓ 12,00 € le tarif du catalogue
- ✓ 8,00 € le tarif du sac en toile

de l'exposition « D'ici et d'ailleurs », produits qui seront vendus pour une durée indéterminée au sein des services culturels de la ville, dans toutes les salles d'expositions et autres sites lors d'évènements (forum, Journées du Patrimoine, etc.), ainsi que dans le cadre d'autres manifestations de la ville.

❖ **n° 2022.23 du 30 juin 2022** – fixation à 10,00 € le tarif de vente du catalogue d'exposition « Georges ROUAULT » qui sera proposé au sein de la muséoboutique du Musée de l'Avallonnais Jean Després❖ **n° 2022.24 du 12 juillet 2022** – portant sur la conclusion d'un nouveau bail à ferme au profit du GAEC de la Ronce – reprenneur de l'exploitation de Monsieur Gilles COIGNOT et notamment des trois parcelles communales qui lui étaient louées précédemment cadastrées section AS n° 13 et AS n° 76 (pour partie) lieu-dit « Les Levées » - section AR440 lieu-dit « Le Pommier Rouge » (pour partie) pour une superficie globale de 4ha51a65ca – pour une durée de 9 ans – moyennant un fermage annuel de 73,87 € à l'hectare, réactualisé chaque année❖ **n° 2022.25 du 24 août 2022** – fixant à 25,00 € la demi-journée et 50,00 € la journée d'utilisation de la salle Prévost au profit de l'association « Frate Formation Conseil » en vue de l'organisation d'une formation le vendredi 2 septembre après-midi puis à partir du jeudi 8 septembre jusqu'au 31 octobre 2022❖ **n° 2022.26 du 30 août 2022** – accordant la gratuité pour le prêt de trois vélos à assistance électrique (et casques) par le camping municipal le mercredi 31 août 2022 de 10 h 00 à 12 h 00 pour l'organisation d'une action de reconnaissance du projet Véloroute au profit de la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan❖ **n° 2022.27 du 1^{er} septembre 2022** – fixation à 14,00 € (11 € pour l'entrée et 3 € de frais de transport) la participation demandée aux adhérents de l'Espace Senior pour la sortie au Parc de l'Auxois organisée le 15 septembre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne acte au Maire de sa communication.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

